

Sigoyer Hautes-Alpes



Bulletin Municipal n° 43 - janvier 2017

Sommaire

Le mot du Maire	1
Au fil des réunions	2
Etude de Programmation et Urbanisme	9
Communiquer	12
Le coin des associations	16
Le coin de l'école	22
Vous avez la parole	23
Etat Civil	24
Page Pratique	25

LE MOT DU MAIRE...

Au fil de nombreuses réunions, l'équipe municipale continue de gérer au mieux, et avec la préoccupation d'assurer la meilleure qualité de vie de nos concitoyens, les affaires de la commune. Il s'agit aussi de construire ou dessiner, autant que possible, le Sigoyer de demain.

Il y a, naturellement les séances, du Conseil Municipal qui font la synthèse des réunions de travail qui ont eu lieu avant et préparent celles qui auront lieu après afin d'assurer un suivi régulier des actions engagées.

Mais il y en a bien d'autres : sur les chantiers de l'eau potable, sur les projets d'aménagement touristiques et de bâtiments, sur le projet de méthanisation, sur la mise en forme du DICRIM et la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), sur l'organisation des activités périscolaires...

Et puis, au cours du dernier trimestre 2016 des réunions thématiques, associant des élus de toutes les communes concernées, ont préparé, un peu, la façon dont la nouvelle Communauté d'Agglomération exercera ses compétences dès le 1^{er} janvier 2017.

Mais, il y a aussi les réunions festives et bien plus agréables concoctées par les animateurs de nos associations : des rencontres aux Guérins au marché de Noël en passant par une soirée œnologie, les repas des aînés et les séances de cinéma.

Il n'y a pas de raison que le rythme diminue en 2017 sur, à peu près, les mêmes sujets auxquels s'ajouteront la préparation des élections présidentielles et législatives et la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) que le Conseil Municipal a décidé de lancer lors de sa dernière séance.

Avec l'ensemble du Conseil Municipal je vous souhaite une excellente année 2017.

Maurice Ricard

*Le Maire et le Conseil Municipal ont le plaisir de vous
inviter à partager un moment festif autour du gâteau des rois.
Samedi 21 janvier à 15 heures Salle des deux Céüze*



Séance du 27 juin 2016

Avis sur l'arrêté préfectoral du périmètre de la future communauté d'agglomération.

L'arrêté préfectoral portant sur le périmètre de la nouvelle agglomération gapençaise est sans changement par rapport à ce qui avait déjà été présenté.

Selon cet arrêté la commune de Sigoyer, comme les autres communes de la Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette ainsi que les communes de Claret et Curbans, entre dans l'agglomération gapençaise le 1^{er} janvier 2017.

L'actuelle agglomération a donné un avis défavorable.

La Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette a donné un avis favorable.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable à l'arrêté préfectoral.
- Réitère les réserves qu'il avait formulées lors de sa séance du 26 novembre 2015.

- Demande une médiation de l'État pour que les indispensables discussions préalables à la fusion s'engagent avant le 1^{er} janvier 2017 entre l'agglomération existante et les nouveaux entrants.

Voix pour : 12 Voix contre : 2

Convention avec le relais assistantes maternelles (RAM) de Veynes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à l'adhésion de la Commune au réseau d'assistantes maternelles proposée par le centre Émile MEURIER de Veynes, pour l'année 2016.

La cotisation s'élèvera à 270 euros pour cette année.

Voix pour : 13 Voix contre : 1

Arrêt du programme voirie 2016.

Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 7 000 € pour les travaux de réfection de la voie communale du Bas-Villard.

Il a aussi attribué, à titre exceptionnel, une subvention de 4 000 € pour la réfection du chemin rural n° 7 (CR de Grosjean).

Ces travaux de voirie, d'un montant de 30 300 € (dont 11 000 € de subventions), seront complétés par le revêtement de la voie piétonne reliant le quartier des Vincents au Village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le programme de voirie 2016.

Point sur les chantiers et études en cours.

➤ **Eau (réservoirs) :**

Les travaux sur les réservoirs des Auriols et des Bonnets ont commencé.

Monique PARA-AUBERT fait part de l'émission de radio qu'elle a entendue faisant état d'une eau non potable à Sigoyer. Le Maire précise que ces allégations sont fausses puisque les dernières analyses d'eau sont toutes conformes et que le programme annuel de désinfection des réservoirs est en cours normalement.

La présence d'une racine dans un des drains de captage Au-delà du Pont nécessite la mise en œuvre du maillage d'alimentation de ce secteur à partir du réservoir du Village. La canalisation correspondante doit être préalablement rincée. Ce rinçage sera fait dès que l'on pourra de nouveau disposer d'une réserve d'eau suffisante.

➤ **Eau (canalisations le Villard) :**

Les travaux devraient commencer début juillet.

Le tracé a été légèrement modifié pour tenir compte des remarques de riverains.

Il est suggéré que ce type de travaux qui implique une intervention sur des propriétés privées, soit précédé d'une réunion des riverains pour les informer préalablement et éviter les remarques de dernières minutes. Proposition retenue.

➤ **Eau (traitement Ultra-Violets au col des Guérins) :**

A l'occasion des travaux sur les réservoirs, les entreprises SOPEI et CLAIE (maître d'œuvre), préparent un devis et le dossier de demande d'autorisation pour la pose d'un dispositif de traitement de l'eau aux ultra-violets.

DICRIM – PCS

Une première version du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été proposée à la mairie. Après amendement ce document devra être finalisé.

Dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS), la commune réalisera un recensement de toutes les personnes actives ou retraitées ayant une compétence dans le domaine de la santé.

AU FIL DES REUNIONS...

Toilettes au col des Guérins.

Les travaux préparatoires sont en bonne voie, la cabine commandée sera livrée et installée début juillet.



Panneaux d'identification des rues.

Ils sont en mairie. Compte tenu du plan de charge des employés communaux leur pose ne peut pas intervenir immédiatement.

Il reste à finaliser le système de numérotation des habitations dont le principe est déjà bien dégrossi.

Méthanisation.

Compte tenu de la quasi-certitude que nous avons d'un financement à hauteur de 80 %, le Maire propose qu'on lance dès que possible la procédure de sélection d'un bureau d'étude.

Étude de programmation et urbanisme.

(Voir les pages qui traitent spécifiquement de ce sujet).

Acquisition d'une parcelle aux Vincents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous documents relatifs à l'acquisition de la parcelle ZE 191, d'une surface de 43 m², qui correspond à l'emprise du cheminement piétonnier sur la propriété de M. et Mme Dalmolin.

Prix : **1 999,50 €** plus les frais d'acte qui seront supportés par la commune.

Urbanisme et PLU.

Le PLU doit être rendu conforme à la loi Grenelle et compatible avec le SCoT de l'Aire Gapençaise.

La DDT et le SCoT ont été sollicités afin de savoir si une simple modification pourrait suffire plutôt qu'une révision qui demande beaucoup plus de temps. Leurs réponses sont attendues.

Motion de solidarité avec les éleveurs.

Après la perte par le GAEC Prachard de 17 génisses à Céüzette à la suite d'une attaque de loups, le conseil comme il l'a déjà fait deux fois par le passé :

- exprime sa solidarité avec les éleveurs de la commune,
- demande à être destinataires des éléments de connaissances en possession des services de l'État en ce qui concerne les populations de grands prédateurs pouvant impacter les élevages de la commune,
- regrette d'exprimer pour la troisième fois les mêmes remarques sans qu'elles ne soient suivies d'effet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la motion qui lui est proposée.

Questions diverses.

➤ **Acquisition d'un défibrillateur :**

GROUPAMA finance une partie de l'acquisition de ce matériel. Il est décidé d'en installer un à la Mairie. Une formation à son utilisation sera assurée pour toutes les personnes qui le souhaiteront.

➤ **Station d'épuration des Guérins :**

La CCTB qui en a la gestion commence les études pour sa réfection.

➤ **SCoT de l'Aire Gapençaise :**

Maurice Ricard a laissé la présidence de cet organisme, son remplaçant entre en fonction la semaine prochaine.

➤ **Conseil d'école – Aménagement des rythmes scolaires :**

Les effectifs de l'école sont suffisants pour qu'il n'y ait pas de crainte d'une fermeture de classe à la rentrée prochaine (48 enfants à la rentrée, 52 à partir de janvier).

AU FIL DES REUNIONS...

Le conseil d'école de fin d'année scolaire devrait confirmer l'opposition stricte du corps enseignant et des parents pour un regroupement des heures d'animation périscolaires le vendredi après-midi. Cette idée avait pour but de :

- permettre l'embauche d'une personne (un contrat de une fois trois heures par semaine est plus facile à pourvoir que 3 fois une heure) pour assurer ces animations que les bénévoles de la commune peinent à pérenniser,

- disposer d'un temps suffisant pour envisager des activités nécessitant un déplacement comme la pratique du ski au col des Guérins par exemple.

Les parents présents à une réunion organisée par le Directeur de l'école préfèrent des activités plus ludiques que celles que la commune a mis en place pendant 2 ans. Ces activités seront encadrées par du personnel communal, les interventions de personnes extérieures devenant exceptionnelles.

Le Conseil Municipal remercie Sandrine Hauser et André Garcin pour la qualité de l'accueil qu'ils ont réservé aux enfants de l'école à l'occasion des visites de leur exploitation.

Séance du 5 septembre 2016

Etude de faisabilité d'une plate-forme de méthanisation : choix du prestataire.

Sept entreprises ont répondu à la consultation et des contacts ont été pris avec celles qui ont présenté les offres les plus intéressantes pour plus de précisions. L'ADEME a répondu favorablement à la demande de financement de l'étude (40 %). La réponse officielle de la Région pour un financement équivalent est attendue.

Suivant l'avis de la commission d'ouverture des plis le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise GIRUS pour un montant de 19 756,25 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point sur les chantiers et études en cours.

Étude Cyclades - Aménagement du Col des Guérins (Voir les pages qui traitent spécifiquement de ce sujet).

Questions diverses.

➤ **Les Guérins :**

Les employés communaux devront pallier les problèmes d'aération et d'isolation des toilettes installées.

L'équipement hivernal doit faire l'objet d'une vérification complète d'ici à 2019 ; un devis sera demandé pour cette opération.

➤ **Chantiers de l'eau :**

- La réfection des réservoirs est presque terminée. On attend un bilan financier pour, éventuellement, affermir une des deux tranches conditionnelles concernant les réservoirs de la Thébaïde et de Gachou.

- Les travaux sur les canalisations du Villard sont réalisés à environ 50 %.

- Des devis seront demandés pour la réfection de captages Au-delà du Pont.

- Un arrêté préfectoral incitant à un usage économe de l'eau est affiché en Mairie ; il n'y a pas eu cette année d'arrêté municipal pour restreindre l'usage de l'eau, les sources et le réseau (malgré les travaux) ont fonctionné de manière satisfaisante.

➤ **Voirie :**

Les travaux commandés à l'entreprise COLAS sont en cours. Le chemin du Cavalier aux Guérins, fait récemment mais complètement abîmé, sera refait gratuitement par l'entreprise.

Le Maire propose l'achat d'une tarière pour faciliter la pose des panneaux d'identification des voies.

➤ **Bâtiments, acquisition de terrains :**

Maison Lagarde : l'architecte a proposé d'y aménager 4 logements avec accès à ceux du haut par un escalier extérieur. La façade sud et l'aspect parking doivent être retravaillés, l'isolation phonique (mitoyenneté) également.

Des devis ont été demandés à un géomètre pour chiffrer les différents besoins recensés dans le cadre des aménagements du Village et des Guérins.

Le coût total (remise incluse) est de 3 431,00 € HT.

Le Conseil approuve à l'unanimité la commande de ces opérations.

AU FIL DES REUNIONS...

➤ **Financement des acquisitions :**

Des contacts ont été pris avec l'EPF (Établissement Public Foncier) PACA pour un portage financier de l'acquisition de parcelles à urbaniser. La réponse est attendue.

Par ailleurs, un établissement bancaire propose des taux intéressants pour les acquisitions et les travaux portés par la commune.

➤ **Réponse de la DDT aux questions relatives au PLU :**

Compte tenu des obligations nouvelles relatives au contenu du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) la DDT nous invite à envisager une révision générale de notre PLU. Celle-ci doit intervenir rapidement afin d'intégrer les sujets en cours (méthanisation, développement du Village...).



La révision d'un PLU demande un délai minimum de 2 ans ; elle implique une enquête publique et la réécriture du PADD.

➤ **Rentrée scolaire :**

46 enfants (14 en maternelle, 12 CP-CE1 et 20 CE2-CM1-CM2).

A la rentrée 2017 : 8 élèves partiront en 6ème, mais les départs seront compensés par 10 enfants qui rentreront en maternelle.

Une réunion est programmée pour présenter aux parents les dispositions relatives aux activités périscolaires.

➤ **La Poste :**

La Poste prévoyait une fermeture du guichet de Sigoyer du 02.09.2016 au 09.09.2016 en raison du manque de personnel. Pour rappel : cet établissement du service public doit, au minimum, 12 heures d'ouverture obligatoires par semaine.

Une délibération de protestation est votée à l'unanimité.

Séance du 24 novembre 2016

Eau : point sur les chantiers en cours et à venir.

➤ **Travaux de réfection des réservoirs des Auriols et des Bonnets :**

Réception des travaux effectuée : une réserve a été émise sur les dispositifs de ventilation corrigés depuis.

➤ **Travaux de réfection des canalisations et du réservoir du Villard :**

Les travaux sur les canalisations sont terminés.

La réfection du réservoir est en cours (fin des travaux d'ici environ 3 semaines).

Divers travaux de finition seront réalisés au printemps 2017. Une réunion de chantier avec l'entreprise titulaire du marché et le maître d'œuvre devra en établir la liste exhaustive.

Des surcoûts sont à prévoir, en particulier pour la pose d'une vanne au réservoir des Boirons, l'installation d'une borne d'incendie et l'ajout de caillebotis dans le réservoir du Villard.

Les devis correspondants sont attendus.

➤ **Dispositif de traitement de l'eau par Ultra-Violets (UV) :**

La commune est en possession de devis pour la fourniture et la pose du matériel et pour les travaux de génie civil.

L'ensemble de ces devis s'élève à 16 654 € HT.

Il convient d'ajouter à ce montant le coût de l'installation électrique (évalué à 5 000 € HT) et celui d'un dispositif de télésurveillance estimé à 1 500 € HT.

Si le projet est validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ces travaux pourraient être financés à hauteur de 40 % par l'Agence de l'Eau et 30 % par le Conseil Départemental.

Une délibération pour l'installation du dispositif de traitement UV entre la source de la mère de l'Aygue et le réservoir de Céüzette pour un budget total de 25 000 € HT, et pour solliciter les subventions est adoptée à l'unanimité.

➤ **Réfection des captages situés Au-delà du Pont :**

Un devis a été proposé par l'entreprise AMCV pour la réfection d'un des trois captages qui alimentent le secteur, montant : 19 372 € HT.

AU FIL DES REUNIONS...

Si l'ARS confirme l'urgence de la situation, la commune pourrait prétendre à des subventions à hauteur de 20 % de la part de l'Agence de l'Eau et 30% de la part du Conseil Départemental.

Pour M. ALLAIN-LAUNAY il n'y pas de caractère urgent à cette opération car il est possible d'utiliser le maillage mis en place pour alimenter le secteur Au-delà du Pont à partir du réservoir du Village. Il précise qu'il serait peut-être judicieux d'effectuer ces travaux dans le cadre de la mise en conformité des trois captages.

Une délibération pour réaliser la réfection d'un captage, d'un coût total de 25 000 € HT, et pour solliciter les subventions est adoptée à l'unanimité.

➤ **Mise en conformité des captages situés Au-delà du Pont :**

Cette mise en conformité, déjà réalisée pour les sources qui alimentent le Village, est obligatoire et doit être effectuée pour les trois captages d'Au-delà du Pont (NICOLLET, BONNARDEL, et les SAGNES).

Le coût de l'étude pour la mise en conformité est estimé à 33 000 € HT (11 000 € x 3).

Pour cette étude, la commune peut prétendre à une subvention à hauteur de 80 % soit, par captage : 7 250 € de la part de l'Agence de l'Eau et 1 250 € de la part du Conseil Départemental.

A. GARCIN précise qu'il faudra, à la suite de l'étude, prévoir l'acquisition des terrains qui correspondent au périmètre immédiat des captages et divers travaux d'aménagement.

La délibération pour finaliser le cahier des charges avec l'aide d'IT05 et pour solliciter les financements est adoptée à l'unanimité.

➤ **Avenant au marché avec l'entreprise CLAIE :**

Le Maire propose une délibération concernant un avenant au marché de l'entreprise CLAIE dont les travaux de maîtrise d'œuvre sur les chantiers de l'eau potable doivent être réévalués. Le montant de l'avenant représente 1 935,87 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Pose de compteurs à la sortie des captages :**

M. ALLAIN-LAUNAY rappelle que la loi prescrit la pose de compteurs à la sortie de tous les captages. Il précise que l'Agence de l'Eau propose une

participation à hauteur de 50 % sur le montant des travaux correspondants et que, si ces comptages ne sont pas réalisés, nous prenons le risque de ne plus bénéficier d'aucune subvention pour nos investissements.

Le Maire indique qu'à ce sujet, il a demandé une dérogation au mois d'août 2016 pour laquelle il attend une réponse. Il précise qu'une entrevue est prévue prochainement avec des représentants de l'Agence de l'Eau et de l'ARS pour visiter les réservoirs rénovés. Il saisira cette opportunité pour parler de la pertinence de ces comptages.

Tarification de l'eau et l'assainissement pour l'année 2017.

Le Maire présente une directive de l'Agence de l'Eau exigeant, dès 2017, un prix minimum de l'eau à 90 centimes/m³, pour une consommation de 120 m³. A défaut elle ne subventionnerait plus les travaux d'investissements.

Cette directive engendre pour les usagers, une augmentation de deux centimes par m³ (57 cts au lieu de 55 cts).

B. SIEGEL déplore l'augmentation inexorable des tarifs de l'eau et précise que pour certains habitants de Sigoyer, aux revenus modestes, cela constitue une charge importante.

Le Maire propose de ne modifier aucun autre élément de la tarification de l'eau et de l'assainissement hormis la prise en compte de la baisse de la redevance de modernisation des réseaux de collecte qui est réduite (0,155 cts/m³ au lieu de 0,16 cts/m³).

Il soumet cette délibération au vote afin d'entériner les éléments financiers ci-dessus.

La délibération est adoptée par 12 voix pour et 1 voix contre.

Acquisitions foncières : Convention avec l'EPF.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'acquérir des parcelles incluses dans la zone à urbaniser à proximité du Village et que des contacts ont été pris avec l'Établissement Public Foncier de la Région PACA (EPF PACA).

Dans le cadre d'une convention, l'EPF pourrait se substituer à la commune pour cette acquisition puis l'aider à porter le projet d'urbanisation, la commune restant responsable de ce projet.

Le Maire résume le contenu de la convention proposée par l'EPF dont il ressort que si la commune

AU FIL DES REUNIONS...

n'a pas trouvé d'opérateur d'ici décembre 2020 elle devra racheter les terrains à l'EPF au prix initial plus les frais que l'Établissement aura engagés.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer cette convention.

La délibération est adoptée par 12 voix pour et 1 abstention.

Lancement de la révision du PLU.

Le Maire rappelle que la commune est actuellement dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 janvier 2008 et qu'elle doit engager une procédure de révision générale pour le rendre conforme aux lois Grenelle et ALUR et compatible avec le SCoT de l'Aire Gapençaise.

Dans la continuité du PLU existant et conformément à l'article L101-2 du code de l'urbanisme, les objectifs généraux de la révision sont :

- de promouvoir un développement durable de la commune en recherchant un équilibre entre habitat, agriculture, vie économique et protection des richesses patrimoniales et naturelles,
- de préserver l'espace rural pour le maintien de l'agriculture,
- de préserver les espaces naturels et les paysages, sources de qualité de vie et de développement touristique,
- de favoriser la création de nouveaux logements, principalement dans le secteur du chef-lieu, afin de conforter les services publics et privés existants, tout en tenant compte des ressources en eau potable.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L123-6 et L123-13 du code de l'urbanisme,
- d'associer les services de l'État à la révision du PLU conformément à l'article L121-2 du code de l'urbanisme, lors de réunions d'étude,
- de consulter les personnes publiques autres que l'État, conformément à l'article L123-8 du code de l'urbanisme, ces personnes étant associées aux réunions d'étude,
- de procéder à la concertation publique prévue à l'article L103-2 du code de l'urbanisme selon les modalités suivantes :
 - l'information de l'ouverture de la concertation par publication dans un journal local,

- l'ouverture d'un registre d'information tenu par les services municipaux,
- la tenue d'au moins une réunion publique en cours d'étude,

- précise que le Maire sera chargé de présenter au Conseil Municipal le bilan de la concertation au moment de la délibération arrêtant le projet de révision,

- de donner l'autorisation au Maire de consulter les bureaux d'études,

- de demander à l'État, conformément à l'article L121-7 du code de l'urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du PLU.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Exonération de la Taxe d'aménagement.

La délibération visant à exonérer de la Taxe d'Aménagement les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable est adoptée à l'unanimité.

Intégration du CCAS au budget général.

La loi NOTRe supprime l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Le Maire propose de dissoudre le CCAS dès la clôture des comptes en mars 2017 car il n'est pas ou peu utilisé. Les attributions auparavant dévolues au CCAS seront exercées directement par la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget : décisions modificatives.

Le Maire propose la mise en délibéré de certaines écritures comptables.

Ces écritures concernent des travaux dont la maîtrise d'ouvrage avait été déléguée à la CCTB, elles n'ont pas d'impact sur les dépenses et recettes du budget communal.

Les six délibérations correspondantes sont adoptées à l'unanimité.

Questions diverses.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de certains dossiers.

➤ École :

Une convention est en cours d'élaboration entre l'association des Maires des Hautes - Alpes et

AU FIL DES REUNIONS...

l'Inspection Académique afin de maintenir, pendant trois ans, le taux d'encadrement, dans les écoles élémentaires du Département.

Les ordinateurs de l'école nécessitent une mise à niveau de leur système d'exploitation : action en cours auprès d'un prestataire.

➤ Travaux d'aménagements :

Maison LAGARDE : l'architecte a élaboré une nouvelle proposition. La façade sud a été revue et le jardin préservé. Le permis de construire sera déposé avant fin 2016.

Le bureau d'études CYCLADES en charge du projet d'aménagement du Village et des Guérins est à nouveau en mesure de poursuivre l'étude avec une nouvelle chef de projet.

Une rencontre doit être organisée par le Directeur du Foyer de Vie avec le Maire et la Directrice de l'OPHLM 05 à propos de projets de développement sur la commune.

➤ Réunion annuelle de programmation des travaux du SyME05 :

Cette réunion a eu lieu sans le représentant de Sigoyer à qui la convocation n'est pas encore parvenue. Néanmoins :

- Le projet d'enfouissement des lignes électriques et télécoms aux Guérins est en première position sur la liste des travaux programmés en 2017 sur le secteur de Tallard (part communale 97 600 €).
- Le projet d'enfouissement des réseaux sur le secteur de la Condamine/les Vincents se situe en 5^{ème} position (part communale : 25 000 €).
- Le projet d'enfouissement des réseaux du hameau de Saint-Laurent se situe en 6^{ème} position (part communale : 65 000 €).

➤ La CCTB a communiqué des éléments sur le SPANC.

Sur la communauté de communes, environ 500 installations ont été vérifiées dont 200 sur Sigoyer. 133 ont été déclarées non conformes, dont 53 sur Sigoyer.

Une campagne de remise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif débutera prochainement.

B. SIEGEL fait remarquer le manque de précisions des rapports délivrés par la société Aqu'ter.

➤ Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance.

Des commissions de travail préparatoires à la création de la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance ont été mises en place, la commune est représentée dans chacune d'elles :

- Finance et fiscalité : M. RICARD.
- Ressources humaines/Organisation : M. MEUNIER.
- Développement économique : D. DUGELAY.
- Aménagement de l'espace (PLU, transports, gens du voyage) : Monique PARA AUBERT.
- Déchets ménagers : M. ALLAIN-LAUNAY.
- Habitat social, politique de la ville : P. BRANDON.
- Compétences optionnelles et facultatives : A. GARCIN.

Une réunion de synthèse, pour tous les maires des communes concernées, aura lieu le 1^{er} décembre.

➤ Projet méthanisation : l'étude suit son cours.

➤ B. SIEGEL indique qu'il a été interpellé par des administrés qui s'étonnent de ne plus voir le clocher du Village illuminé. Des conseillers municipaux s'étonnent de cette réaction tardive et rappellent que la décision de ne plus illuminer le clocher est mise en œuvre depuis plus de quatre ans. Cette décision avait été prise dans le cadre du programme d'économies d'énergie sur l'éclairage public et pour participer à la non-pollution lumineuse dans notre secteur.

L'éclairage public devrait fonctionner plus tard, le matin, car aux heures où les collégiens et lycéens prennent les transports en commun, les lampadaires sont déjà éteints. Cette anomalie, peut être liée au passage à l'heure d'hiver, sera corrigée.

Il rappelle le projet de la Commune de Tallard, qui vise à généraliser la vidéo surveillance et s'inquiète car ces initiatives engendrent le déplacement de la délinquance.

➤ La commission de sécurité se réunira le samedi 10 Décembre 2016, à 10h00 pour valider le fonctionnement des installations aux Guérins.

➤ G. TOURRES rapporte les projets de l'association des 2 Céüses, dont l'AG s'est tenue le 19 Novembre 2016 à la Maison de la station.

Pour clore la séance, Le Maire lance un appel aux idées et aux bénévoles afin de relancer la fête votive de Sigoyer à la suite de la décision du Foyer d'Animations de ne pas organiser de manifestations cette année.

ETUDE DE PROGRAMMATION ET URBANISME...

De multiples réunions ont ponctué le travail de Cyclades sur l'aménagement du Village et du col des Guérins. Ces réunions ont permis de dégager des points d'accord, qui devront faire l'objet d'une estimation plus précise, et des points qui méritent encore des réflexions et des compléments d'informations.

La séance du Conseil Municipal du 27 juin a permis de recenser les points d'accord et les points qui restent en suspens.

Les points d'accord.

1. POUR LE VILLAGE :

Place de l'église :

- Limitation de la circulation automobile courante au droit du puits,
- création d'un parvis entre l'église et l'école,
- traitement à minima de l'espace après le parvis,



- matérialisation des emplacements de stationnement pour les résidents et la desserte de l'école, la cantine, la bibliothèque, l'approvisionnement en gaz et les services de secours et d'incendie,
- remise aux normes de la rampe d'accès à la bibliothèque et traitement de surface pour en garantir la pérennité,
- création d'un accès à l'école soit en passant derrière la mairie, soit en réaménageant la rampe entre la mairie et l'école pour l'adapter au PMR,



- matérialisation des emplacements de stationnement entre la mairie et le presbytère,
- abandon de l'idée d'un parvis entre la mairie et la fontaine,
- reprise de l'aménagement des deux passages de part et d'autre de l'église,

- matérialisation d'un cheminement piétons entre la rue principale et la place du village.

Place du calvaire et chemin du Besson :

- Agrandissement, si possible, de l'espace de stationnement, matérialisation des emplacements,
- espace repos détente en continuité du talus actuel,
- réaménagement et traitement du chemin du Besson,



- création d'un point d'information et de signalisation pour le Village et les Guérins.

Rue principale :

- Principe de rétrécissement de la voie en entrée de village côté Lardier,
- création d'une seconde passerelle le long du pont du torrent des Murets et liaison avec le cheminement doux des Vincents,
- création d'un plateau au niveau de la chaussée actuelle entre la maison Bourricard et la maison Lagarde,
- principe d'un passage public et, si possible, d'une placette au droit de la liaison avec l'opération future de Champ la Reine,
- valorisation de la fontaine et des panneaux informatifs,
- mise en place d'une signalétique pour localiser les principaux équipements et la continuité avec l'accès au col des Guérins.

Espace entrée de village côté Gap :

- Accord sur le principe d'aménagement de l'espace autour de la notion d'escalade,

ETUDE DE PROGRAMMATION ET URBANISME...

- amélioration des conditions de stationnement : matérialisation et création de nouvelles places,
- déplacer ou masquer l'espace poubelles,
- réaménager l'accès au chemin des Murets et à la passerelle,
- création d'un panneautage signalétique et informatif.

2. POUR LE COL DES GUERINS :

Principes d'aménagement :

- Dissociation entre le garage de la dameuse/atelier et le nouveau local de la station,
- l'aménagement du col vise à améliorer l'accueil du public et à ouvrir à de nouvelles fréquentations familiales ou en liaison avec les activités possibles (escalade, VTT, équitation, randonnée...) et à canaliser le stationnement sauvage et le camping longue durée,
- création d'un espace stationnement, accueil de nuit et maison de la station sur les terrains récemment acquis par la commune,
- création de zones d'animation et de loisirs autour de l'escalade, la randonnée, la découverte nature, la pratique du VTT,
- mise hors véhicules motorisés juste après la voirie d'accès aux stationnements, accès réservé aux personnes autorisées : ONF et exploitation,
- création d'un espace informations sur les activités, les circuits, les itinéraires.

Localisation des équipements et aménagements :

- Positionnement du local de la dameuse en contrebas du talus en pied du champ de neige et face à l'actuelle maison de la station, avec chemin d'accès et aire de service,



- nouvelle Maison de la station le plus proche possible de l'aire de stationnement et de la zone d'accueil de nuit, de préférence proche de la voirie actuelle et de la barrière.

Les points en suspens.

Des points restent en suspens et/ou demandent un complément dans l'approfondissement des scénarios ou sont différés en attente de décisions communales en particulier sur les disponibilités foncières :

1. Au Village :

Espace entrée de village côté Gap :

- Lors de la réunion du 1^{er} juin il a été proposé, par un participant, d'étudier la possibilité de réaliser le ramassage scolaire sur le parking actuel. Un nouveau scénario viendra compléter les deux déjà proposés ; les autres équipements seront déterminés selon l'hypothèse retenue,
- nature des aménagements à réaliser sur l'espace loisirs (city stade, mini foot...), parcours escalade.

Choix du principe de ramassage scolaire :

- En liaison avec le point précédent il faudra opter pour une des trois propositions : doublement de la RD 19 côté Gap, création d'un espace collecte/parking côté Lardier ou sur le parking actuel, en face du rond-point.

Aménagements en pourtour de l'espace de loisirs :

- Espaces à redimensionner et à préciser.

Placette et plateau traversant sur la rue principale :

- Valider l'emprise foncière en taille et en localisation pour la placette et par conséquent pour le plateau. En ce qui concerne l'aménagement du village, des éléments ont récemment fait évoluer les scénarios :
- Le diagnostic de la maison Lagarde a montré de graves anomalies structurelles dans le bâtiment qui imposent de le découvrir totalement.
- Le propriétaire de terrains dans l'emprise du projet d'aménagement de Champ La Reine est aujourd'hui favorable à leur cession à la commune (environ 11 000 m²).
- Il est également favorable à une cession d'environ 2 000 m² de terrain agricole jouxtant le rond-point de

ETUDE DE PROGRAMMATION ET URBANISME...

l'entrée du village sur la route de Lardier. On pourrait y aménager un point de stationnement sécurisé.

Au col des Guérins :

- Des places de camping ne sont pas intégrées à l'aménagement. Seules, des places de parking et de stationnement de camping-cars sont prévues.

- Le financement des travaux de requalification de l'actuelle maison de la station en logement devra être intégré dans le projet global.

La CCTB a délibéré pour prendre la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'aménagement aux Guérins.

Lors de sa séance du 27 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire :

- A signer l'ensemble des documents contractuels nécessaires,

- à régulariser des actes de propriété des équipements publics dont l'emprise est située en dehors du domaine communal,

- à acquérir des terrains pour l'urbanisation de Champ la Reine,

- à acquérir des terrains permettant la création d'un arrêt sécurisé pour les cars de transport scolaire,

- à poursuivre ses investigations pour le financement de ces acquisitions.

Lors de la séance du 5 septembre, Guy TOURRES fait un compte rendu des trois réunions qu'il a organisées au sujet des Guérins.

Avec les employés communaux :

Ceux-ci s'interrogent sur le positionnement du local à dameuse dans le talus et sur la grande visite de contrôle du fil neige programmée en 2019. A la suite de cette visite le coût des travaux pourrait remettre en cause cette activité.

Un géomètre délimitera la parcelle pour le local à dameuse (dimensions : 8 x 10 x 3,50 m).

Pour l'espace loisirs blocs, leur avis est négatif.

Avec les habitants des Guérins :

Pour la mise en place de la barrière, tous sont d'accord. M. BUSIN souhaiterait que soient développés le ski de fond et les raquettes ainsi que la mise en place d'un stade de neige. Pour l'aire de camping-cars déjà existante, il demande à ce que soit matérialisé un emplacement d'interdiction de stationner afin de pouvoir manœuvrer avec ses engins. Il suggère aussi l'enfouissement des lignes électriques, ainsi que l'enlèvement des poteaux et le rapprochement de la maison d'accueil.

M. et Mme BOURRICARD demandent que l'emplacement pour le ski soit mieux marqué, afin de ne pas avoir des visiteurs dans leur jardin.

Le Directeur du Foyer de Vie des Guérins, est satisfait du tracé d'un sentier rejoignant le Foyer de Vie.

Avec l'association 2 Céûses :

Approbation du transfert de la Maison de la Station dans un nouveau local.

Certains éléments (parking, aire de pique-nique, maison d'accueil, aire de stationnement parking) devraient être mieux positionnés.

L'aire naturelle de camping ainsi que l'aire de camping-cars devraient être payantes ; l'association est prête à les gérer ainsi que le local.

L'aire des blocs est inutile ; un parcours botanique serait intéressant.

L'équipe municipale continue ses réflexions avec l'appui technique du bureau d'étude Cyclades chargé de l'étude de programmation et présentera ses orientations dans le cadre de réunions publiques.





Réforme de la sortie de territoire des mineurs

Législation

La loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé et le terrorisme a rétabli l'obligation d'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs qui voyagent à l'étranger. Pour pouvoir quitter la France, un mineur non-accompagné doit avoir une autorisation de sortie du territoire signée par l'un des titulaires de l'autorité parentale.

Cette obligation entrera officiellement en vigueur le **15 janvier 2017**. L'autorisation de sortie du territoire prendra la forme d'un formulaire à remplir dont le modèle sera publié par arrêté d'ici cette date. Ce document précisera notamment la durée de l'autorisation de sortie, qui ne pourra pas dépasser un an. Le formulaire devra être accompagné d'une copie de justificatif d'identité du signataire (carte d'identité par exemple).



Recensement militaire :

Le recensement militaire est obligatoire

Depuis janvier 1999, filles et garçons âgés de 16 ans dans l'année sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans le mois de leur anniversaire.

L'attestation de recensement remise lors de cette démarche est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (en particulier le permis de conduire).

Pièces à fournir : livret de famille et carte nationale d'identité.



Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours.



- Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique.
- Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés.

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, les détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, sont tenus, entre autres, de prendre des mesures de confinement et d'exercer une surveillance quotidienne accrue.

INFOPLUS :

<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-d'une-crise-sanitaire>

Civisme

Les dégradations des biens publics sont, heureusement, rares à Sigoyer. Cela a été moins le cas en décembre (banc descellé, chasse d'eau arrachée, tags...).

Lorsque l'auteur est identifié (et cela est déjà arrivé) il doit assurer les conséquences pécuniaires et, éventuellement, juridiques de ses actes. Lorsqu'il n'est pas identifié, les réparations engendrées coûtent à la collectivité, et donc à chacun d'entre nous, du temps et de l'argent.

Rappelons par ailleurs qu'un décret est venu aggraver l'amende encourue en cas d'abandon de détritiques (ordures, déchets, déjections, matériaux) sur la voie publique. La contravention peut faire l'objet d'une amende forfaitaire de 68 € ou d'une amende forfaitaire majorée de 180 €.



Location de meublés

La DDFIP a adressé à la mairie une fiche d'information pour les particuliers qui proposent des locaux destinés à la location, totalement ou occasionnellement, notamment auprès des touristes.

Cette fiche précise les conditions fiscales applicables à ces prestations.

Elle est à votre disposition en mairie.



Rappel Déneigement ...

L'obligation d'entretien incombant à la commune s'exerce sur l'ensemble des voies communales ouvertes à la circulation publique, partie intégrante du domaine public ou du domaine privé, y compris les chemins ruraux non classés en voies communales. En revanche, aucune obligation légale ne contraint le maire à intervenir sur les chemins privés.

Sur une voie (même publique) desservant une propriété, ne permettant pas, en l'absence d'aire de manœuvre de retournement pour le chasse-neige de la commune, l'utilisation de ce type de matériel, le Maire peut, compte tenu des caractéristiques du chemin et quel que soit son statut juridique, décider de ne pas en faire assurer le déneigement.

De même le stationnement en bordure de voie rurale ou communale pouvant gêner le passage d'engins, est interdit ; la responsabilité de la commune ne pouvant être engagée en cas d'accrochage par les engins de déneigement, de véhicules stationnés sur l'emprise des voies publiques.

En cas de chute de neige ou de gelée, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leur habitation, sur les trottoirs ou les banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant au maximum.

Merci de veiller à ces instructions lors des prochaines chutes de neige.

Les Nouvelles Activités Péri-scolaires

L'année scolaire 2016/2017 voit la continuation des Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP). Comme les années précédentes, les NAP ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h15 en classe primaire et de 13h30 à 14h30 en maternelle. Ce premier trimestre, les activités suivantes ont été proposées :

- Contes pour les maternelles (Jocelyne Bouché)
- Maîtrise de soi - relaxation/shiatzu (Sonia Hoddoul)
- Dessin (Nicole Kalazic)
- Activités ludiques et sportives (Corinne Paul, Nathalie Perrin et Catherine Renchet).

Merci à Olivier Fine qui est intervenu pendant quelques séances, un petit avant-goût pour le trimestre suivant !

Nous cherchons toujours des volontaires ! Il faut prévoir 2h maximum et pas consécutives.

Si vous êtes intéressés et si vous aimeriez donner un peu de votre savoir-faire à nos enfants de Sigoyer, n'hésitez pas à nous contacter !

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un « Merry Christmas » et « Happy New Year » !

Michelle Bolger et Monique Para-Aubert

Les Contes

L'atelier "Contes" avec les maternelles a repris pour la troisième année consécutive.

Il a lieu tous les jeudis de 13h30 à 14h30 à la bibliothèque municipale avec la conteuse Jocelyne Bouché et Corine Paul, ATSEM accompagnatrice.

Un groupe de 5 enfants, en ce début d'année, (1 petit, 3 moyens, et 1 grand) attend avec impatience les nouvelles histoires hebdomadaires.

Un prêt individuel de livres a été mis en place à la fin du mois de Septembre. Chaque enfant peut

emprunter un livre le jeudi aux NAP et doit le ramener **le jeudi suivant** à l'école pour bénéficier d'un autre album.



Durant ce trimestre, les thèmes abordés ont été : la rentrée des classes (septembre), l'automne, ses fruits et légumes, les animaux qui hibernent, les milieux montagnards (octobre, novembre) et les irremplaçables contes et comptines de Noël (décembre).

A la fin de chaque thème, une affiche réalisée avec les couvertures des livres et les activités des enfants sera exposée dans le couloir de l'école maternelle pour informer les parents.

Bonnes fêtes de fin d'année et bonne lecture à tous !

Jocelyne Bouché

Bibliothèque

L'équipe de la bibliothèque vous accueille pendant les périodes scolaires : le mardi de **16h15 à 18h15** et le vendredi de **17h00 à 19h00**.

Durant les vacances scolaires de Toussaint et de Noël la bibliothèque ouvre le vendredi de **17h00 à 18h00**, pendant les vacances de Pâques et d'été de **18h00 à 19h00**.

Vous y trouverez des livres pour enfants et adultes (romans, documentaires, bandes dessinées, documents sonores) un grand choix de jeux de société, des DVD.

Un coin pour l'accueil des tout-petits leur permet de se reposer, d'écouter des histoires ou de jouer. Un coin jeu vidéo, muni d'une Wii et de quatre manettes

permet aux plus grands de se retrouver autour de plusieurs jeux. Un ordinateur accessible au public peut faciliter vos recherches ou démarches sur internet.

Nous vous rappelons que les enfants, même si ils viennent seuls, restent sous la responsabilité de leurs parents et nous nous réservons le droit de faire sortir les « trop bruyants » ou les perturbateurs.

Enfin, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour assurer les permanences.

Si vous souhaitez nous contacter, appelez-le :

04.92.53.63.19.

Aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Foyer d'Animations

Depuis l'été, notre association s'est mise un peu en sommeil faute de main-d'œuvre et de renouvellement.

Cette situation s'est confirmée lors de notre Assemblée Générale du 6 octobre. Lors de cette AG, 2 membres du bureau se sont déclarés non reconductibles. Au vu du peu de monde présent, les 2 postes de Président et de Secrétaire n'ont pu être pourvus.

Il a été décidé de mettre l'association en stand-by tout en maintenant les structures administratives en place afin de laisser une chance à une équipe qui voudrait reprendre le flambeau et se mettre en place pour poursuivre les activités du Foyer.

A ce jour notre décision fut judicieuse puisqu'un groupe de plus jeunes est décidé à reprendre l'association.

Nul doute que les anciens feront tout pour les aider à mettre le pied à l'étrier et qu'une aide générale et des bras seront présents pour que la Fête du Village ait lieu.

En septembre, le film **"l'Effet Aquatique"** a ouvert la saison avec un nombreux public. En Octobre la projection **"Les Forêts de Sibérie"** a rencontré aussi un beau succès. En novembre film difficile mais très beau sur l'après-guerre 14/18 **"Frantz"** bien apprécié du public.

Le Noël des enfants le 16 Décembre organisé par le Foyer, la Municipalité et l'équipe Ciné Vadrouille nous a permis d'accueillir 52 personnes pour un goûter offert aux enfants de Sigoyer et leurs parents. Le film jeune public **"Yvan et la Princesse changeante"** était offert aux enfants par la commune de Sigoyer.



En attendant ces nouvelles dispositions, l'activité Cinéma poursuit son bonhomme de chemin avec un public fidèle à chaque séance. Même si pour certaines projections, le public est parfois un peu clairsemé, nous gardons le moral et sommes présents tous les mois pour assurer la projection.

En soirée à 20h30 le film **"la danseuse"** a rencontré un succès mitigé.

La seule récompense pour nous, bénévoles, c'est de voir notre public à la fois content d'assister à nos séances de cinéma, mais aussi, chose importante pour notre village, nous donner l'occasion de se rencontrer, pouvoir communiquer entre nous, même l'hiver, avec des personnes âgées qui ont besoin de ces moments de convivialité partagée. A bientôt donc le vendredi 20 janvier pour la projection du film **"Odyssée"**. En février projection de **"La Vallée des Loups"** tourné dans le Dévoluy Champsaur.

Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes de fin d'année, et nous vous attendons toujours plus nombreux et nombreuses lors de nos projections.

L'équipe du Foyer d'Animations

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Club des Aînés

Malgré un été chaud, le club n'a pas fermé ses portes durant les vacances d'été.

Une vingtaine d'adhérents était présent tous les jeudis. Quelques personnes toutefois étaient absentes pour raison de santé.

Jeudi 14 juillet : Le club a dû annuler le repas froid à la salle des deux Ceûze pour cause de maladie pour certains et manque de bénévoles pour l'organisation de cette manifestation.

Jeudi 21 juillet : C'est Jacques Octave qui nous a régelés lors du goûter avec tartes et clairette à l'occasion de son anniversaire.

Jeudi 4 Août : Le président Jean-Paul Favier a fêté la naissance de son petit-fils Timaël et les trois ans de sa petite-fille Léane. Gâteaux et clairette étaient encore au rendez-vous.

Dimanche 4 septembre : Une poignée de Sigoyards accompagnait nos amis du club de la Freissinouse pour une promenade avec le train des Pignes à Digne (04). Tous les participants étaient ravis de cette belle excursion.

Vendredi 14 Octobre : Une vingtaine de membres s'est donnée rendez-vous à Ancelle au restaurant Le Chamois avec le club de la Freissinouse pour le traditionnel repas de la chèvre.

Dimanche 23 Octobre : 51 personnes s'étaient rassemblées à l'hôtel Muret pour fêter les anniversaires de certains aînés.

Marcelle Rambaud et Antoinette Para-Aubert ont soufflé 90 bougies.

Gabriel Miglierina, Henri Martin-Teyssere, Pierre Strauch, Jeanine Faure et Paulette Meunier ont fêté leurs 80 ans.

C'est sous les applaudissements qu'ils ont reçu leurs cadeaux avec en plus un passage à la télévision locale.

Jeudi 10 octobre : Le club s'est retrouvé exceptionnellement à l'hôtel Muret pour la partie de cartes et de scrabble hebdomadaire, la salle des deux Ceûze étant fermée pour les préparatifs du 11 Novembre. Cela nous a permis de déguster une excellente tarte aux pommes préparée par les chefs cuisiniers.

Dimanche 11 Décembre : Les Anciens se sont retrouvés pour le traditionnel repas de Noël à l'hôtel Muret où un délicieux et copieux menu a été concocté et servi, comme à l'habitude, par le personnel hôtelier.

Le club des Anciens vous souhaite de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année et espère voir arriver de nouvelles générations d'adhérents pour l'année 2017.

Le président : J.P. Favier



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Les Quatre Sans Cou

Clairet, Saint Emilion, Graves, Sauterne... c'est avec ces alléchantes appellations que Les Quatre Sans Cou ont commencé cette nouvelle saison le 22 octobre dernier. Grâce au diaporama très documenté



d'une guide conférencière venue tout spécialement de Saint Emilion, les participants ont pu affermir leurs connaissances œnologiques avant de passer à la pratique de la dégustation puis de savourer le

repas « Quatre Sans Cou » spécialement concocté.

Le prochain rendez-vous est prévu le 4 février : une pièce de théâtre engagée « Rapt » mettant en scène la misère sociale, de la compagnie « Mani Manivel », qui sera suivi d'un repas-débat sur notre société actuelle.

Encore du théâtre le 4 Mars, mais journée nationale du théâtre d'improvisation oblige, un tout autre style avec les Machinpros et leur imagination débridée et drôlatique.

Orange et vert : changement de décor et d'ambiance le 18 mars, avec la Saint Patrick animé par le groupe MANAWYDDAN...

Et les 3 et 4 juin NOTRE FESTIVAL PRINTEMPS EN CULTURES ! Et oui, malgré une économie de plus en plus morose, on s'accroche et on persiste :

Tête d'affiche du concert MACADAM BAZAR !

Et toujours des animations, plein de musique, de beaux spectacles, un snack bar alléchant...

Soutenez-nous ! Venez !



Et !... Cou Double

Crayons, pastels, et maintenant huile depuis septembre, les participantes aux ateliers dessin du lundi s'exercent à différentes techniques picturales.

Le thème du trimestre, les natures mortes, permet d'appréhender les subtilités du modelé, des formes rondes, des ombres portées. Tout un univers que les

apprenties-artistes appréhendent peu à peu grâce à la patience et à la pédagogie de Nicole Kalazic.

Il est possible de s'inscrire pour les deux derniers trimestres, avec un tarif dégressif.

Renseignements : 06 81 82 59 63

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Association A.S.P.S. Quoi de neuf en 2016 ?

Cette année encore, l'A.S.P.S. a participé aux T.A.P. avec la classe de cycle 2 et la classe de cycle 3. Avec les enfants qui ont bien voulu écouter, nous avons travaillé sur les chemins à Sigoyer au cours des temps historiques. En suivant l'eau qui arrive au village, nous avons observé les différentes fontaines et les égouts.

A travers l'histoire de Sigoyer, nous avons regardé la photo de Ceûze en 1880 sans un seul arbre et suivi la plantation (pépinière, travaux de R.T.M., chemins d'exploitation). Les ravins qui labourent notre plateau, au nombre de quatre : le St Pierre, le Baudon, le Picenton et le Boujac, nous ont surpris par leur profondeur et la quantité de terre emportée. Les anciens moulins (à farine, à noix et à foulons) ont été situés sur les différents torrents ou sur les dérivations. Bien sûr, nous n'avons pas oublié Vière et sa tour, Vière et son château et son Seigneur, Vière et ses deux derniers occupants. Nous avons également abordé les trouvailles du Serre-Marceau. Tout cela a été vu avec des séries de photos en noir et blanc ou en couleur qui permettaient de voir l'évolution d'un site et l'évolution de l'histoire de la commune.



Par ailleurs, l'A.S.P.S. a participé à la fête du village sur invitation des « Quatre Sans Cou ». Les membres de l'association ont fouillé dans les anciennes malles pour trouver tout ce qui se rapportait à la naissance des enfants autrefois. Des objets, de la layette et des photos permettaient de se faire une idée de l'arrivée au monde vers 1950. Une robe de baptême, en parfait état, avait servi à une personne de notre association, il y a... 83 ans.

Merci à toutes les personnes qui ont farfouillé et remis au propre tous ces linges.

Quel plaisir, le mardi après-midi lors de nos réunions, d'entendre rire aux éclats devant une chemise de nuit ou en feuilletant un recueil de couture. Connaissez-vous les smocks ? Et l'utilisation de la courgette séchée ?

Voilà une belle journée ensoleillée où les associations de Sigoyer pouvaient se retrouver.

Nous avons accompagné la classe de cycle 3 à la pépinière de Sigo en suivant le sentier ouvert par l'O.N.F.. A la passerelle, les blocs démesurés font toujours une drôle d'impression sur les enfants. Les arbres de belle taille jalonnent le sentier. La pépinière présente toujours ses terrasses - ses restanques - qu'il a fallu expliquer : construction, utilisation et fonctionnement. Au retour, un arrêt à la grotte des Maquisards a permis de rappeler l'histoire tragique du lieu.

Encore une fois, l'A.S.P.S. remercie toutes les personnes qui ont prêté des photographies ou des documents. Parfois, il faut du temps pour chercher et retrouver le nom des personnes ou pour déchiffrer un document écrit il y a plus de 200 ans. Ces documents s'entassent dans l'ordinateur en les classant.

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Le 25 juin, une promenade à Céuzette était prévue en partenariat avec l'Office de Tourisme de Tallard pour observer faune, flore, géologie, mais surtout l'histoire du lieu. Malheureusement, elle n'a pas eu lieu faute de participants.

En juillet, nos photos sont installées au col des Guérins pour une journée dirigée par l'association « les 2 Céüze ».

Notez sur votre calendrier l'assemblée générale de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de

Sigoyer, qui se déroulera le 28 janvier 2017 à 15 heures dans la salle « Les 2 Céüze ».

Comme d'habitude, nous partagerons le gâteau des rois pour clore la réunion.

En cette fin d'année 2016, l'A.S.P.S. souhaite à tous des fêtes de fin d'année lumineuses et joyeuses.

Que chacun trouve dans la hotte du Père Noël la santé pour repartir encore une fois d'un bon pied pour l'année 2017.

Jean Maëro



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Association Les 2 Céüse

L'association Les 2 Céüse rehausse ses skis pour la saison 2016-2017. Forte d'un nouveau CA et d'un nouveau bureau élus à l'automne, l'association s'appuie sur une équipe solide, jeune et dynamique, pleine d'énergie pour mettre en place les événements à venir qui s'annoncent d'ores et déjà nombreux.

Toujours animée par la volonté de faire vivre notre territoire de montagne et faire découvrir la richesse de notre environnement exceptionnel l'équipe des 2 Céüse vous a concocté une programmation aux petits oignons qui s'étale désormais sur la période hivernale et estivale.

Comme toujours, l'association proposera de la mise à disposition de matériel de ski à ses adhérents, moyennant participation. De quoi s'initier aux plaisirs de la glisse ! Les permanences pour retrait et dépôt du matériel se dérouleront sur les créneaux d'ouverture de la station du Col : mercredi après-midi, samedi, dimanche, et toute la semaine durant les vacances scolaires. Pour appuyer notre skiman sur les coups de feu, nous sommes à la recherche de bénévoles les mercredis hors vacances scolaires, et en début de matinée et fin d'après-midi pour les vacances et les week-ends.

Pour fêter l'arrivée de la neige, nous vous préparons une belle surprise pour l'ouverture de la station de ski des Guérins, fiers de notre plus petite remontée mécanique des Hautes-Alpes. Alors soyez aux aguets.

D'ores et déjà, l'association est heureuse de vous inviter, le 5 août 2017, à la deuxième édition de la journée de Céüse, grande fête qui célèbre l'esprit de la montagne et de la grimpe et qui devrait se dérouler aux Guérins. Au programme : initiation à l'escalade et à la slackline, randonnées historiques dans Céüse, en grande première Montée sèche entre Sigoyer et la falaise, cinéma en plein air et plein d'autres surprises.

Enfin, la fin de l'été devrait se conclure avec le Trail de Céüse, malheureusement annulé l'an passé mais qui, cette année, devrait permettre aux passionnés de course en montagne de venir se frotter aux pentes de Céüse et de taquiner le chono.

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe et/ou bénéficier des activités que nous proposons, rien de plus simple, il vous suffit de devenir adhérent à l'association Les 2 Céüse, coût de l'adhésion : 2 € par personne et par an. Parce que sans les bénévoles nous ne sommes rien, toutes les forces vives et les bonnes initiatives sont les bienvenues.

Si vous souhaitez suivre nos actions au quotidien rendez-vous :

Sur le facebook de l'association : **Les 2 ceuse**

Sur le site internet de l'association :

les2ceuse.wordpress.com

Bonne saison à tous au grand air !



LE COIN DE L'ECOLE...

Les menus de la classe CP/CE1

Menu de Clara

- ▶ Soupe de bave de limace
- ▶ Ragoût d'enfants à la châtaigne
- ▶ Glace de crapauds cuits

Menu d'Aymerik

- ▶ Insectes à la sauce d'orties
- ▶ Crapauds séchés à la bave de limace
- ▶ Galette aux calamars sucrés

Menu de Léna

- ▶ Araignées en soupe
- ▶ Ailes de chauves-souris
- ▶ Tarte de vers de terre

Menu de Mathis

- ▶ Soupe de grenouilles crues
- ▶ Frites en vers de terre
- ▶ Yaourt de bave de lama

Les Prénoms de la classe CP/CE1

E ne va pas mieux
S fait une tresse
T boit du thé
E lance le dé
B joue avec son bébé
A mange du chocolat
N tricote avec de la laine

M m'aime
A trouve un chat
I va au lit
L s'appelle
Y mange un bifteck
S garde une tresse

C c'est assez
L elle s'appelle
A boit du coca
R vole dans les airs
A caresse son chat

A mange une pizza
B veut un bébé
E arrache sa queue
L n'est pas belle

L joue avec elle
O est à côté d'un ruisseau
U est tout nu
I s'amuse avec Louis
S touche ses fesses
O remplit son seau
N a des antennes

A ne va pas
Y est tout sec
M m'aime
E écrit mieux
R est sur la terre
I éteint sa bougie
K boit du coca

O fait du pédalo
P s'est échappé
H prend une hache
E ne va pas mieux
L a des ailes
I mange du riz
A caresse un chat

M elle m'aime
A est un chat
E est avec eux
L s'appelle

K joue de l'harmonica
E ouvre un paquet
L vole avec des ailes
I mange des raviolis
A trouve un chat
N a de la peine

M m'aime
A boit du coca
T c'est l'été
H met une bâche
I est parti
S a une tresse

L choisit des ailes
E je m'appelle Cloé
N est sur une scène
A devient un chat

C c'est assez
L regarde un arc-en-ciel
O boit de l'eau
E ramasse du blé

VOUS AVEZ LA PAROLE...

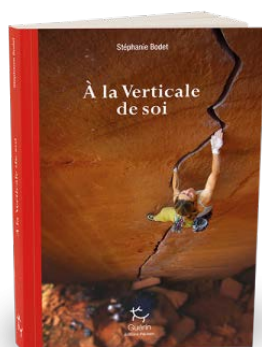
A lire et faire lire "A la verticale de soi" - Stéphanie Bodet

Guérin Editions Paulsen (préface Sylvain Tesson),

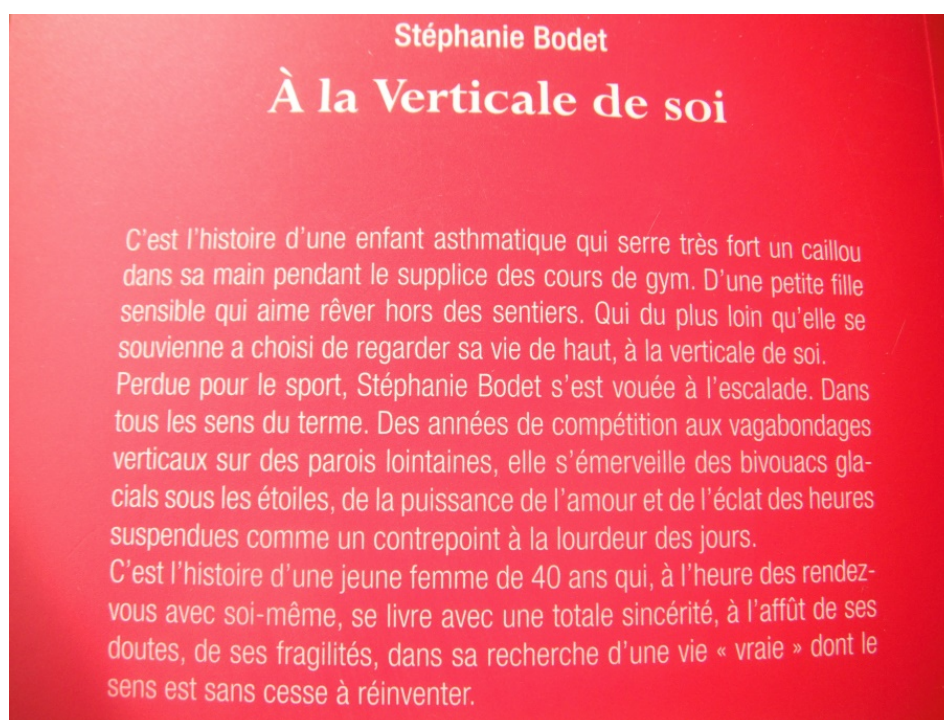
L'histoire d'une vie pleine, riche d'aventures pour celle qui parcourt depuis plus de vingt ans les parois du monde avec son compagnon Arnaud Petit.

Entre action et contemplation, Stéphanie nous livre avec beaucoup de poésie sa vie..., dont une partie se déroule à Sigoyer où elle a choisi de vivre avec Arnaud, attirée par "ses ciels d'altitude d'un bleu intense et le calcaire parfait de Céüse...".

Une jolie plume déjà remarquée par François Busnel - La Grande Librairie, pluzz.francetv.fr/videos/la_grande_librairie.html
- Arte 28 minutes "une femme au sommet" www.tv-replay.fr/28-minutes/



B. Michalinoff



ETAT-CIVIL 2016 (second semestre)

NAISSANCE

- PAILLARD-HUDSON Lison, le 05 août 2016, Le Village, Presbytère.
- DENTANT Augustin, le 19 août 2016, le Village, les Hélianthès.
- PALENZUELA Imanol, 06 octobre 2016, les Guérins.
- MALAHEL Anaé, 12 octobre 2016, Les Auriols.
- MOYENIN Emile, le 26 octobre 2016, le Village.
- LAXENAIRE Léon, le 28 octobre 2016, Picenton.

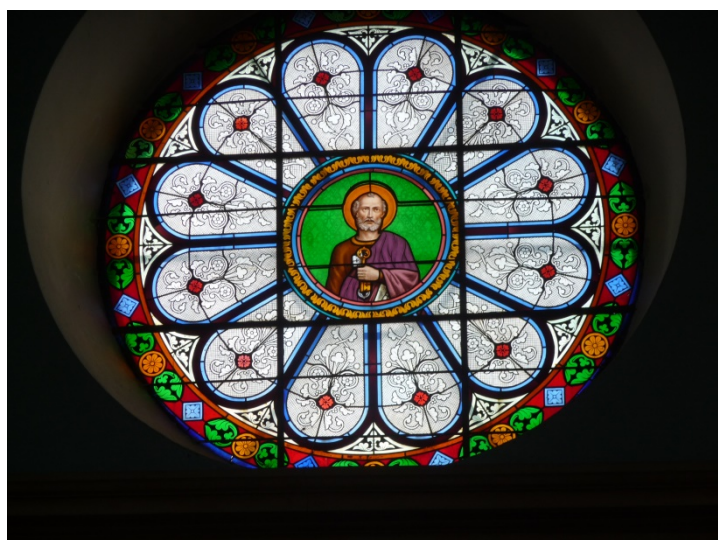
MARIAGE

- DELABROUILLE Sonia et SAUZEDDE Olivier, le 22 octobre 2016, le Village.

DECES

- PARA Irène, Véronique née PAYAN, le 03 septembre 2016, Les Dômes.
- GRIMAUD Jean Louis, le 17 novembre 2016, les Courtès.
- BORDIGA Catherine, Annie née ROS, le 06 décembre 2016, Les Parots.
- SONNI Evelyne, le 17 décembre 2016, Le Village.
- BORDIGA Jeannine née JANSELME, le 24 décembre 2016, Les Parots.
- CIP Martine née FERRY, le 26 décembre 2016, le Village.
- LIGOZAT Marthe née BERTRAND-FAURE, le 29 décembre 2016, Maza.

Suivants actes et avis enregistrés en mairie entre le 06 juillet 2016 et le 30 décembre 2016.





Meilleurs Vœux pour 2017